

## **Séance du conseil communal du 19 novembre 2025**

*Présents :*

*Bourgmestre : Goeres Jill*

*Échevins : Classen Norbert et Wohlfart Nathalie*

*Conseillers : Bohnenberger Emile, Fisch Laurent, Kartheiser Gilles, Pesch Max, Schmit Nico, Wintersdorf Bibi*

*Secrétaire : Kring Alain*

*Absent excusé : Laurent Fisch*

Le conseiller Laurent Fisch avait donné au conseiller Gilles Kartheiser une procuration écrite pour voter en son nom et participer aux discussions.

### **Ordre du jour**

1. Signature des décisions prises lors de la dernière séance
2. Approbation du plan forestier et d'abattage pour l'année 2026
3. Adaptation du prix du repas sur roues
4. Approbation des comptes de fin d'exercice 2024
5. Approbation d'actes notariés
6. Approbation d'un contrat de bail
7. Acceptation de divers décomptes
8. Demandes de subventions et subventions aux associations
9. Communications des représentants des différents comités

**Point 1 :** Signature des décisions prises lors de la réunion du 8 octobre 2025.

**Point 2 :** Le forestier David Farinon a présenté aux membres du conseil municipal le plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2026. Les recettes s'élèvent à 180 500,00 €, tandis que les dépenses s'élèvent à 186 000,00 €, ce qui signifie que le plan forestier se solde par un déficit de 5 500,00 €.

**Point 3 :** Le prestataire de services de repas à domicile SERVIOR annonce une nouvelle augmentation du prix à 20,38 € par repas. Ce prix se compose de 13,96 € pour le coût des repas et de 6,42 € pour la livraison. À l'unanimité, le conseil communal a décidé de ne pas augmenter davantage le prix et de le maintenir à 18,00 € par repas.

**Point 4 :** Les comptes de fin d'exercice 2024 ont été arrêtés avec un excédent de 2 189 084,74 €. Dans son rapport d'audit, le service de contrôle du ministère de l'Intérieur avait formulé quelques remarques et objections d'ordre comptable et administratif. Le secrétaire Alain Kring

a fourni au conseil communal les explications nécessaires à ce sujet, qui sont également consignées dans la prise de position écrite correspondante du collège des bourgmestre et échevins. Les membres du conseil communal ont approuvé les explications fournies et ont donné leur accord unanime aux comptes définitifs de l'année 2024.

**Point 5 :** Les actes notariés suivants ont été adoptés à l'unanimité par le conseil communal :

- Cession et échange d'infrastructures publiques et d'espace routier dans le cadre du plan d'aménagement particulier à Zittig, « Auf dem Kalkef ». L'acte notarié correspondant conclu avec la société KRP Sàrl a été établi le 25 septembre 2025 par la notaire Josiane Pauly de Niederanven.
- Cession des infrastructures publiques dans le cadre du plan d'aménagement partiel à Kobenbour, Ditzebierg. L'acte notarié correspondant conclu avec la société PRO GROUND S.A. a été établi le 9 octobre 2025 par le notaire Edouard Delosch de Luxembourg.
- Dans le cadre de la construction du passage souterrain pour vélos à Altrier, la famille Schintgen a mis à disposition une parcelle de 1,53 ares. Le prix d'achat s'élève à 1 147,50 €.
- Dans le cadre de la protection des sources, la commune a acheté de la part de M. Petry Rudolf deux parcelles situées dans le lieu-dit « Im Wengertsbiereg », d'une superficie totale de 5,06 ares, à proximité du captage de source à Hemstal. Le prix d'achat s'élève à 5 000,00 €.
- Afin d'aménager une issue de secours au « Pompjeesbau » à Rippig, la commune achète de la part de M. François Engel une parcelle de 2,88 ares située à l'arrière du bâtiment. Le prix d'achat s'élève à 2 880,00 €.

Les actes correspondants ont été établis les 16 et 23 octobre 2025 par la notaire Anne Foehr d'Echternach.

**Point 6 :** Acceptation d'un contrat de bail avec M. Jean-Paul Kinnen de Rippig pour l'exploitation de la parcelle numéro 562 située dans le lieu-dit « Hemstelergrund ». Superficie du terrain : 12,50 ares, loyer annuel : 25,00 €.

**Point 7 :** Divers décomptes de projets et de travaux achevés au cours des dernières années ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

**Point 8 :** Demandes de subventions et subventions aux associations

Le club de football FC Berdenia Berbourg reçoit une aide financière de 2 100,00 € pour son travail de jeunes, soit 100 € par jeune joueur actif, conformément au règlement sur les subventions du 3 juillet 2025.